



{Booklet Label}

GROUPES 4, 7, 11, 22 FONGICIDE

## Fongicide Zeltera<sup>MD</sup> Soja

SUSPENSION

COMMERCIAL

Un fongicide pour le traitement de semences qui procure une suppression ou une répression par contact et par effet systémique contre les maladies fongiques des semences et des plantules indiquées.

Une marque d'INDIFLIN<sup>MD</sup>

### PRINCIPES ACTIFS :

Éthaboxam.....	46,0 g/L
Inpyrfluxame.....	30,7 g/L
Mandestrobine.....	61,4 g/L
Métalaxyl.....	24,6 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0579 % comme agent de conservation

ATTENTION



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34331 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 163 mL à vrac

Pour utilisation avec le traitement des semences commercial à transfert fermé (installations de traitement fixes ou unités mobiles). Le transfert fermé comprend l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés.

Le traitement à la ferme (le transfert ouvert, y compris le mélange ouvert, le chargement, le calibrage et l'équipement de traitement en ouvert) est autorisé.

Ce produit contient du colorant rouge pour les applications sur le Groupe de cultures 6 – Légumineuses, conformément à la réglementation découlant de la Loi sur les semences.

Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario, N1C 0A1  
Numéro de téléphone : 519 767-9262

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**MISES EN GARDE :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion.

Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer et d'aller aux toilettes. Si le pesticide pénètre dans les vêtements/équipement de protection individuelle (EPI), les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'EPI dès que la manipulation du produit est terminée. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Ne pas appliquer ce produit d'une façon qui entraînerait l'exposition des travailleurs ou d'autres personnes par contact direct ou par dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs portant l'équipement de protection individuel peuvent être présents pendant le traitement, l'ensachage, la couture et/ou l'empilage.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) :**

Scénario	Tâches	ÉPI/ Contrôles techniques
<b>Pour le traitement de semences commercial (y compris les systèmes de traitement mobiles)</b>	Système de transfert fermé seulement	Le transfert fermé comprend l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés. Le transfert ouvert de produit de traitement des semences est interdit dans les installations commerciales de traitement des semences.
	Traitement	Pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, l'ensachage, la couture, l'empilement, le nettoyage, l'entretien et la réparation porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. De plus, pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées ou pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage, les travailleurs doivent porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
Activités de nettoyage, d'entretien et de réparation		
<b>Pour le traitement de semences à la ferme</b>	Le traitement avec un système de transfert ouvert ou fermé	Pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, le nettoyage, les réparations et toute activité liées à la manipulation des semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
	Activités de nettoyage et de	

	réparation	
<b>Pour la manipulation et la plantation des semences traitées</b>	La manipulation des semences traitées et la plantation avec un tracteur à cabine fermée seulement.	Pendant la manipulation et la plantation des semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Un tracteur à cabine fermée est requis lors de la plantation de semences traitées. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée.

Pour le lavage et l'entretien de l'équipement de protection individuel (EPI), suivre les directives du fabricant. Si vous ne disposez pas de directives pour l'équipement lavable, les laver avec de l'eau chaude et du détergent. Conserver et laver l'EPI séparément des autres vêtements à laver.

Lire le mode d'emploi sur l'étiquette pour chaque produit dans le mélange et suivre les précautions et les limitations de l'étiquette la plus sévère.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, contacter Valent Canada, Inc.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368***

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traiter selon les symptômes.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

### **RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI DU PRODUIT :**

- Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- Puisque la qualité de la semence et les conditions d'entreposage sont hors du contrôle de Valent Canada, Inc., Valent Canada, Inc. ne fait pas de réclamations ou n'offre pas de garantie quant à la germination de semences traitées reportées.

### **ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :**

Tous les contenants et emballages contenant des semences traitées destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent être étiquetés tel que décrit ci-dessous :

- Ces semences ont été traitées avec un produit contenant les principes actifs éthaboxam, inpyrfluxame, mandestrobine, et métalaxyl.
- Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- Entreposer à l'écart des denrées alimentaires et des aliments de consommation animale.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant la manipulation et la plantation des semences traitées. Un tracteur à cabine fermée est requis lors de la plantation de semences traitées. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application au moyen d'un tracteur à cabine fermée.
- Éliminer tout excédent de semences traitées. Les semences traitées inutilisées qui restent doivent être semées en double autour de la tournière, ou enterrées loin des sources d'eau, conformément à la réglementation locale.
- Éliminer les emballages de semences conformément à la réglementation locale.
- Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.
- GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.
- NE PAS planter manuellement.

### **MODE D'ACTION**

Le Fongicide *Zeltera Soja* contient les ingrédients actifs éthaboxam, inpyrfluxame, mandestrobine, et métalaxyl. L'éthaboxam est un fongicide du groupe 22 selon la classification du Fongicide

Resistance Action Committee (FRAC); il est un inhibiteur de la division cellulaire. L'inyrfluxame fait partie du groupe de fongicides inhibiteurs de la déshydrogénase succinique (IDHS) (groupe 7); il agit en inhibant la déshydrogénase succinique, une enzyme clé dans la chaîne respiratoire fongique. La mandestrobine fait partie de la classe de fongicides des strobilurines ou inhibiteurs de la quinone extérieure (IQe) (groupe 11). Le métalaxyl fait partie du groupe des acylalanines (groupe 4) et interrompt la synthèse des acides nucléiques des maladies fongiques.

### **QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES :**

Entreposer les semences traitées adéquatement. Puisque la qualité de la semence et les conditions d'entreposage sont hors du contrôle de Valent Canada, Inc., Valent Canada, Inc. ne fait pas de réclamations ou n'offre pas de garantie quant à la germination de semences traitées reportées.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

Le Fongicide *Zeltera Soja* (contenant de l'éthaboxam, du métalaxyl, de l'inyrfluxame et de la mandestrobine) est un fongicide pour le traitement de semences ayant un effet systémique et au contact afin de fournir une protection à large spectre aux semences et plantules contre les maladies étiquetées des semis. Les mélanges de fongicides appliqués aux semences procurent un plus large spectre d'activité contre des maladies qui affectent l'établissement des peuplements et la santé des plantules.

### **MODE D'EMPLOI :**

Le Fongicide *Zeltera Soja* doit être utilisé seulement en conformité avec le mode d'emploi de cette étiquette. Utiliser un équipement de traitement des semences mécanique ou pour l'application sous forme de bouille standard, réglé de manière à appliquer le produit précisément et uniformément sur les semences. Ce produit est destiné autant à l'usage commercial que sur la ferme. Ne pas appliquer ce produit dans une poudreuse ou une trémie mélangeuse au moment du semis. Toujours mélanger le produit complètement avant de l'utiliser.

#### **Mélange en cuve**

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent Canada, Inc. pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Tester les mélanges en cuve avec d'autres produits de traitement des semences pour évaluer la compatibilité des formulations et pour vous assurer de la compatibilité physique des produits. Suivre les limites plus restrictives ainsi que les mesures de précaution des étiquettes de tous les produits utilisés dans le mélange de traitement de semences. Ne pas mélanger en cuve avec des produits pour lesquels les mélanges en cuve sont prohibés.

Avant d'appliquer le Fongicide *Zeltera Soja*, procéder à l'étalonnage de l'équipement d'application pour s'assurer d'obtenir le dosage d'application approprié. Consulter le fabricant de l'équipement d'application pour en connaître le mode d'emploi et d'étalonnage. Si la couverture des semences est

imprécise et non uniforme, celles-ci pourraient ne pas bénéficier d'une protection optimale contre les maladies.

Afin d'obtenir une bonne performance, l'application du Fongicide *Zeltera Soja* sur les semences doit être faite avec minutie. Bien agiter le produit avant d'ouvrir le contenant. Mélanger entièrement le Fongicide *Zeltera Soja* dans le mélange de bouillie désiré avant de l'appliquer aux semences.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les réserves d'eau potable ou les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou par l'élimination des déchets.

Les tableaux suivants fournissent les doses recommandées du Fongicide *Zeltera Soja* pour les différentes cultures mentionnées sur l'étiquette, avec les directives pour la protection contre les maladies.

<b>Groupe de cultures 6 : Graines vertes ou sèches de légumineuses (sauf soja)</b>	
<p>Lupin (<i>Lupinus</i>) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); haricot (<i>Phaseolus</i>) (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot téparry et le haricot jaune); dolique (<i>Vigna</i>) (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); gourgane (<i>Fava</i>); pois chiche; guar; pois sabre; dolique d'Égypte; lentille; pois (<i>Pisum</i>) (y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap); pois cajan sec; soja (graines immatures); pois sabre</p>	
RÉCLAMATIONS DE MALADIE	DOSE D'EMPLOI
<p>Pour la suppression de :</p> <p>Pourritures des semences, fonte des semis et pourridié des plantules causées par <i>Rhizoctonia solani</i>, et <i>Fusarium</i> spp. (y compris, mais sans s'y limiter <i>F. avenaceum</i>, <i>F. solani</i>, and <i>F. oxysporum</i>)</p> <p>Fonte des semis en prélevée et en postlevée causée par <i>Rhizoctonia solani</i></p> <p>Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée causées par <i>Pythium</i> spp., y compris la suppression de <i>Pythium</i> spp résistant au metalaxyl.</p> <p>Pour la <u>répression</u> de :</p> <p>Pourritures des semences, fonte des semis et pourridié des plantules causées par <i>Phomopsis longicolla</i></p>	<p>163 mL/100 kg de semences            (Éthaboxam – 7,5 g m.a./100 kg de semences)            (Inpyrfluxame – 5 g m.a./100 kg de semences)            (Mandestrobine – 10 g m.a./100 kg de semences)            (Métalaxyl – 4 g m.a./100 kg de semences)</p>

<p>Pourriture des racines en début de saison causée par <i>Aphanomyces euteiches</i></p> <p>Fonte des semis causée par <i>Ascochyta</i> spp. transmise par les semences</p> <p>Pourriture des semences et fonte des semis causées par <i>Botrytis cinerea</i> transmise par les semences</p> <p>Fonte des semis causée par <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> transmise par les semences</p> <p>Fonte des semis causée par Anthracnose (<i>Colletotrichum lindemuthianum</i> et <i>C. truncatum</i>) transmise par les semences</p>	
<p>Le Fongicide Zeltera Soja peut être mélangé en cuve avec une dose homologuée d'insecticide pour le traitement des semences afin de supprimer les insectes ravageurs. Suivre les précautions d'utilisation les plus conservatrices de tous les partenaires de mélange en réservoir.</p>	

<b>SOJA</b>	
RÉCLAMATIONS DE MALADIE	DOSE D'EMPLOI
<p>Pour la suppression de :</p> <p>Pourritures des semences, fonte des semis et pourridié des plantules causés par <i>Rhizoctonia solani</i>, et <i>Fusarium</i> spp.</p> <p>Fonte des semis en prélevée et en postlevée causée par <i>Rhizoctonia solani</i></p> <p>Pourriture des semences/ fonte des semis en prélevée causées par <i>Pythium</i> spp., y compris la suppression de <i>Pythium</i> spp. résistant au metalaxyl.</p> <p>Pourriture des racines en début de saison causée par <i>Phytophthora sojae</i></p> <p>Pour la répression de :</p> <p>Pourritures des semences, fonte des semis et pourridié des plantules causés par <i>Phomopsis longicolla</i></p>	<p>163 mL/100 kg de semences  (Éthaboxam – 7,5 g m.a./100 kg de semences)  (Inpyrfluxame – 5 g m.a./100 kg de semences)  (Mandestrobine – 10 g m.a./100 kg de semences)  (Métalaxyl – 4 g m.a./100 kg de semences)</p>

Fonte des semis causée par <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> transmise par les semences	
Fonte des semis causée par Anthracnose ( <i>Colletotrichum lindemuthianum</i> ) transmise par les semences	
Le Fongicide <i>Zeltera Soja</i> peut être mélangé en cuve avec une dose homologuée d'insecticide pour le traitement des semences afin de supprimer les insectes ravageurs. Suivre les précautions d'utilisation les plus conservatrices de tous les partenaires de mélange en réservoir.	
Dans le soja, il est acceptable d'utiliser les applications foliaires de Fongicide Excalia, qui contient aussi l'inyprfluxame, après l'utilisation de Fongicide <i>Zeltera Soja</i> . Quelle que soit la méthode d'application utilisée, ne pas appliquer d'inyprfluxame à raison de plus de 180 g p.a./ha par année.	

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il convient de noter que le Fongicide *Zeltera Soja* contient des fongicides appartenant aux groupes 4, 7, 11, et 22. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide *Zeltera Soja* et à d'autres fongicides des groupes 4, 7, 11, et 22. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide *Zeltera Soja* avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes chimiques et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Valent Canada, Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au Fongicide *Zeltera Soja* chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

En raison de la quantité minimale de Fongicide *Zeltera Soja* appliquée sur la semence qui migre sur les parties supérieures de la plante et des multiples modes d'action, le potentiel de développement de résistance est extrêmement faible. Le traitement des semences à l'aide du Fongicide *Zeltera Soja* peut donc être suivi par l'utilisation de fongicides foliaires contenant les mêmes modes d'action, conformément aux lignes directrices sur la gestion de la résistance précisées sur les étiquettes de chaque produit.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada, Inc. au 1 800 682-5368.

#### **ENTREPOSAGE :**

Conserver le pesticide dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil et du gel, ne pas congeler. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

#### **ÉLIMINATION :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

*Zeltera*<sup>MD</sup> est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC. *INDIFLIN*<sup>MD</sup> est une marque déposée de Sumitomo Chemical Company, Ltd.



GROUPES	4, 7, 11, 22	FONGICIDE
---------	--------------	-----------

## Fongicide Zeltera<sup>MD</sup> Soja

SUSPENSION

COMMERCIAL

PRINCIPES ACTIFS :

Éthaboxam.....	46,0 g/L
Inpyrfluxame.....	30,7 g/L
Mandestrobine.....	61,4 g/L
Métalaxyl.....	24,6 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0579 % comme agent de conservation

ATTENTION



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34331 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 163 mL à vrac

Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario, N1C 0A1  
Numéro de téléphone : 519 767-9262

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traiter selon les symptômes.

**MISES EN GARDE :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées.

**ENTREPOSAGE :**

Conserver le pesticide dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil et du gel. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Consulter le livret pour d'autres restrictions et mesures de précaution.

**Zeltra**<sup>MD</sup> est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC. **INDIFLIN**<sup>MD</sup> est une marque déposée de Sumitomo Chemical Company, Ltd.